ACADÉMIE
DE POITIERS
Liberté
Égalité
Fraternité

MUTATIONS 2024
DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS

BO n°39 du 19 octobre 2023
Lignes directrices de gestion académique

Circulaire académique du 14 mars 2024

Les lignes directrices académique, déclinaison des lignes directrices nationale, déterminent les orientations générales de la politique de mobilité. Dans l'académie, le mouvement des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale s'articule autour de différents principes : transparence des procédures, traitement équitable des candidatures, prise en compte des priorités légales de mutation, recherche de l'adéquation entre les exigences des postes et les profils et compétences des candidats.

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

DU 15 MARS (12h) AU 29 MARS 2024 (12h)
Formulation des vœux

LE 29 MARS 2024 inclus
Date limite de réception des dossiers au titre des situations médicales (sam@ac-poitiers.fr) et sociales (social.personnels@ac-poitiers.fr)

LE 30 MARS 2024 dès 9h
Téléchargement des confirmations individuelles de mutation par les participants sur SIAM

LE 8 AVRIL 2024 inclus
Date limite d'envoi à la DPE des demandes de confirmation individuelle de mutation avec les pièces justificatives

DU 3 AVRIL 2024 AU 28 AVRIL 2024
Traitement et contrôle par la DPE

DU 2 MAI 2024 (12h) AU 17 MAI 2024 (12h)
Affichage des barèmes retenus sur SIAM

JUSQU'AU 13 MAI 2024 (17h)
Contestation possible des barèmes par les candidats

LE 3 JUIN 2024 (17h)
Résultats du mouvement

FORMULATION DE LA DEMANDE

Exclusivement par l'outil de gestion I-Prof rubrique SIAM

LES VŒUX

Mouvement intra-académique : 20 vœux possibles

Mouvement spécifique académique : vœux inclus dans les 20 vœux possibles

CRITÈRES DE CLASSEMENT ET ÉLÉMENTS DE BARÈME

- **Demandes liées à la situation familiale**

(Rapprochement de conjoints, années dites de séparations professionnelle, bonification pour enfant, mutation simultanée entre conjoint, autorité parentale conjointe)

- **Demandes liées à la situation personnelle (Handicap/médical/social, mutation simultanée non bonifiée)**

- **Bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnel**

(Echelon, ancienneté de poste, bonification dans le cadre de fonction exercée dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire, bonification pour les stagiaires, bonifications en qualité de TZR, situation de réintégration à divers titres)

- **Bonifications liées au caractère répété de la demande (Vœu préférentiel)**

PERSONNELS CONCERNÉS PAR UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Ces personnels doivent participer obligatoirement à la phase intra-académique du mouvement.

Il s'agit d'une priorité absolue de l'académie.

INFORMATIONS MOBILITÉ

- **Ouverture de la permanence téléphonique au 05.16.52.65.00 et boite de réception: mvt2024@ac-poitiers.fr**

- **Site internet académique:** https://www.ac-poitiers.fr/mouvement-intra-academique-2024-personnels-enseignants-du-2nd-degre-public-d-education-et-psy-en-123554

RECOURS ET RÉVISIONS

- **Déposer un recours pour le mouvement INTRA via l'application « Colibris »**

- **Déposer une demande de révision d'affectation pour le mouvement INTRA via l'application « Colibris »**